



## Mots. Les langages du politique

94 | 2010

Trente ans d'étude des langages du politique  
(1980-2010)

---

### Les politiques linguistiques

Henri Boyer

---



#### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/mots/19891>

DOI : [10.4000/mots.19891](https://doi.org/10.4000/mots.19891)

ISSN : 1960-6001

#### Éditeur

ENS Éditions

#### Édition imprimée

Date de publication : 30 novembre 2010

Pagination : 67-74

ISBN : 978-2-84788-235-3

ISSN : 0243-6450

#### Référence électronique

Henri Boyer, « Les politiques linguistiques », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 94 | 2010, mis en ligne le 06 novembre 2012, consulté le 28 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/mots/19891> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/mots.19891>

---

# Mots

## Les langages du politique

N° 94 novembre 2010

### Trente ans d'étude des langages du politique (1980-2010)

ouvrage coordonné par Paul BACOT, Marlène COULOMB-GULLY,  
Jean-Paul HONORÉ, Christian LE BART, Claire OGER, Christian PLANTIN

---

#### SOMMAIRE

<i>Paul Bacot, Marlène Coulomb-Gully, Jean-Paul Honoré, Christian Le Bart, Claire Oger, Christian Plantin</i> Le discours politique n'est pas transparent. Permanence et transformations d'un objet de recherche	5
<b>OUTILS ET ENJEUX DU DISCOURS POLITIQUE</b>	
<i>Ruth Amossy, Roselyne Koren</i> Argumentation et discours politique	13
<i>Christian Plantin</i> Argumentation-rhétorique. Les eaux mêlées	23
<i>Caroline Ollivier-Yaniv</i> Discours politiques, propagande, communication, manipulation	31

<i>Marc Bonhomme</i> La caricature politique	39
<i>Paul Bacot</i> Développement et diversification d'une onomastique politique	47
<i>Ruth Wodak</i> The Discursive Construction of History. Brief Considerations	57
<i>Henri Boyer</i> Les politiques linguistiques	67

## LIEUX DE LA PRODUCTION DU DISCOURS POLITIQUE

<i>Christian Le Bart</i> Parler en politique	77
<i>Dominique Maingueneau</i> Le discours politique et son « environnement »	85
<i>Alice Krieg-Planque, Claire Oger</i> Discours institutionnels. Perspectives pour les sciences de la communication	91
<i>Sophie Béroud, Josette Lefèvre</i> Le corpus syndical. Une expérience au long cours	97
<i>Corinne Gobin, Jean-Claude Deroubaix</i> L'analyse du discours des organisations internationales. Un vaste champ encore peu exploré	107
<i>François de la Bretèque</i> Le retour de la parole politique dans le cinéma français	115
<i>Jean-Claude Soulages</i> Vie et mort du citoyen cathodique	125
<i>Jacques Guilhaumou</i> Les discours de la Révolution française. Aperçu d'ensemble d'un trajet de recherche (1980-2009)	133

## DISCIPLINES ET CHAMPS DE RECHERCHE POUR L'ÉTUDE DES LANGAGES DU POLITIQUE

*Philippe Braud*

L'apport de la science politique à l'étude des langages du politique 143

*Claire Blandin*

L'apport de l'histoire des médias à l'étude des langages du politique 149

*Jean-François Tétu, Bernard Lamizet*

Les SIC et les langages du politique 155

*Sylvianne Rémi-Giraud*

Sémantique lexicale et langages du politique.  
Le paradoxe d'un mariage difficile? 165

*Marlène Coulomb-Gully, Juliette Rennes*

Genre, politique et analyse du discours.  
Une tradition épistémologique française *gender blind* 175

*Johannes Angermüller*

Analyser le discours politique en Allemagne (1980-2010) 183

*Érik Neveu*

L'apport de Pierre Bourdieu à l'analyse du discours.  
D'un cadre théorique à des recherches empiriques 191

*Roselyne Ringoot*

Questionner le discours avec Michel Foucault.  
Actualisations théoriques et actualité éditoriale 199

## ENTRETIEN

*Maurice Tournier*

Mots et politique, avant et autour de 1980 211

La revue *Mots. Les langages du politique* encourage l'usage des rectifications de l'orthographe proposées par le Conseil supérieur de la langue française et approuvées par l'Académie (*Journal officiel*, n° 100, 6 décembre 1990).

## **Les politiques linguistiques**

Dans le monde contemporain, la diversité de traitement des contacts de deux ou plusieurs langues au sein du même espace sociétal, parlées par des *communautés linguistiques* (Labov, 1976) différentes, est étonnante (voir par ex. Boyer et Dumont, 1987). Et s'il est un domaine où la sociolinguistique, sous l'appellation de *sociolinguistique appliquée*, a acquis par le caractère thérapeutique de ses interventions une importante légitimité sociale, c'est bien celui des *politiques linguistiques*.

Il est le plus souvent question de politiques linguistiques *institutionnelles*, mais il ne faut pas oublier que les interventions sur les questions de langue(s) ne sont pas l'apanage des États : des structures associatives locales, des organisations non gouvernementales, des collectivités territoriales comme certaines régions en France (au travers de politiques publiques spécifiques en faveur de langues « minoritaires » et/ou « régionales ») peuvent fort bien, précisément dans les cas de problèmes linguistiques sociétaux plus ou moins importants, tenter de peser par une action de nature militante ou/et réglementaire sur la situation sociolinguistique concernée.

### **Politique, planification, aménagement... linguistique : l'émergence de la sociolinguistique appliquée**

La notion de *politique linguistique*, appliquée en général à l'action d'un État<sup>1</sup>, désigne les choix, les objectifs, les orientations qui sont ceux de cet État en matière de langue(s), choix, objectifs et orientations suscités en général (mais pas obligatoirement) par une situation intra- ou intercommunautaire préoccupante en matière linguistique (on songe à l'Espagne au sortir du franquisme ou à la Yougoslavie de Tito) ou parfois même ouvertement conflictuelle (comme c'est le cas de la Belgique aujourd'hui). L'expression *politique linguistique* employée ici comme entrée dans ce sous-champ de la sociolinguistique qu'est la sociolinguistique appliquée (à la gestion des langues) semble avoir été

---

Université Montpellier 3, DIPRALANG  
henri.boyer@univ-montp3.fr

1. Le n° 52 (septembre 1997) de *Mots. Les langages du politique* était intitulé, sur la première de couverture : *Politiques linguistiques et, dans le sommaire, L'État linguiste.*

utilisée tardivement (dans les années soixante-dix du 20<sup>e</sup> siècle) à la fois aux États-Unis et en Europe (Calvet, 1996, p. 6), bien après celle de *planification linguistique*, traduction de *language planning* dont la paternité revient, selon Louis-Jean Calvet (1996, p. 4), à Einar Haugen (1959), expression qui se verra par la suite concurrencée par *normalisation linguistique* (Aracil, 1965, pour le domaine catalan-espagnol) et *aménagement linguistique* (Corbeil, 1980, pour le domaine québécois-francophone). Enfin Jean-Baptiste Marcellesi et Louis Guespin proposent le terme *glottopolitique* avec, semble-t-il, le souhait d'élargir la qualification afin d'« englober tous les faits de langage où l'action de la société revêt la forme du politique » (Guespin, Marcellesi, 1986, p. 5)<sup>2</sup>.

## Aspects techniques et juridiques

Les notions recensées correspondent pour l'essentiel à deux niveaux d'intervention (et donc d'analyse) en matière de gestion des langues. Car pour qu'une *politique* linguistique (comme toute politique publique : éducative, sanitaire, environnementale...) ne s'arrête pas au stade des déclarations et passe à l'action, il faut qu'elle mette en place un *dispositif* et des *dispositions* : on passe à un autre niveau, celui de l'intervention concrète, et c'est alors qu'on peut parler de *planification*, ou d'*aménagement* ou de *normalisation* linguistiques.

À cet égard, une politique linguistique peut :

- concerner telle langue dans ses *formes* : il peut s'agir alors d'une intervention de type normatif (visant, par exemple, à déterminer une forme standard, à codifier des fonctionnements grammaticaux, lexicaux, phonétiques..., ou encore à modifier une orthographe, etc., et à diffuser officiellement les [nouvelles] normes ainsi fixées auprès des usagers) ;

- concerner les *fonctionnements socioculturels* de telle langue, son statut, son territoire, face aux fonctionnements socioculturels, au(x) statut(s), au(x) territoire(s) d'une autre/d'autres langue(s) également en usage dans la même communauté, avec des cas de figures variables (complémentarité, concurrence, domination, etc.).

Une politique linguistique peut aussi présenter une double visée : *linguistique* et *socioculturelle*, et les deux types d'intervention évoqués sont alors parfaitement solidaires. C'est ce qu'on entend par *normalisation* en Espagne dans la période actuelle où, en Catalogne par exemple, la *normalisation sociolinguistique* officielle du catalan implique la prise en compte de la *normativisation* linguistique (grammaticale, lexicale, orthographique...), déjà largement réalisée

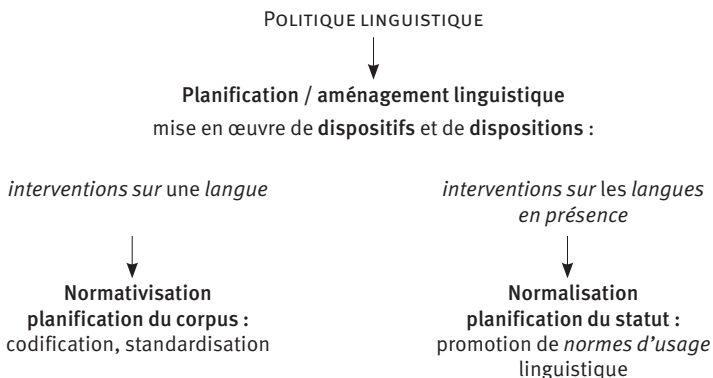
2. Dernièrement, Louis-Jean Calvet a introduit un degré supplémentaire dans le paradigme : celui de la « politologie linguistique ». Considérant les politiques linguistiques comme des « pratiques », Calvet souhaite œuvrer pour « une science [politique] de ces pratiques, la politologie linguistique » (2002, p. 10). Néanmoins l'ensemble des analyses contenues dans l'ouvrage qui affiche ce projet continuent de se focaliser essentiellement sur la mondialisation et les politiques linguistiques.

dans le premier tiers du 20<sup>e</sup> siècle ainsi que l'enrichissement terminologique permanent (Boyer, 1996, p. 103-104) et par ailleurs la promotion de *normes d'usage* du catalan dans tous les domaines de la vie sociale. La normalisation est pour les sociolinguistes catalans la seule réponse pertinente à la dynamique de substitution que ne manque pas de créer un conflit diglossique en faveur de la langue dominante, conformément aux hypothèses de L. V. Aracil :

[...] une véritable normalisation ne peut jamais se limiter aux aspects « purement » linguistiques, mais elle doit prendre en compte en même temps un tas de facteurs clairement « sociaux » et même essentiellement politiques. Ce qu'il faut en tout cas c'est assurer un équilibre dans le cercle fonctionnel car il serait assez curieux de penser qu'un idiome « vivant » puisse accomplir la plénitude de ses fonctions sociales et culturelles en étant dépourvu de l'intégrité des fonctions linguistiques indispensables ou en en étant privé de façon coercitive. *L'action est condamnée à l'échec si elle n'avance pas simultanément sur un double front : linguistico-culturel (développement des fonctions socioculturelles de la langue) et sociopolitique (réorganisation des fonctions linguistiques de la société).* [Ainsi] la normalisation est une véritable macrodécision qui, comme par exemple les macrodécisions économiques, tend à orienter l'avenir d'une communauté et suppose l'exercice d'un certain pouvoir. On comprend pourquoi la normalisation efficace exige, ou bien la pleine indépendance politique (= souveraineté), ou du moins un degré substantiel de self-government de la communauté linguistique concernée. (Aracil, 1982, p. 33 ; c'est moi qui souligne ; je traduis du catalan)

Du reste, le couple notionnel *normalisation/normativisation* correspond assez bien à la dichotomie proposée par Heinz Kloss (1969) et adaptée par Einar Haugen (1983) dans le cadre d'une modélisation plus complexe, en vigueur dans la littérature anglo-saxonne du domaine : *status planning* (planification du statut) / *corpus planning* (planification du corpus) ; le *status planning* « vise le statut social de la langue » ; quant au *corpus planning*, il s'agit de « l'aménagement de la langue elle-même » (Daoust, Maurais, 1987, p. 9-10).

Si l'on veut mettre en synergie l'essentiel des modélisations et notions disponibles et dont il a été fait état dans ce qui précède, on obtient la figuration suivante :



Pour ce qui concerne l'appareil juridico-administratif au service des politiques linguistiques étatiques (dont le coût en termes financiers peut être très important), il y a donc diversité, qu'il soit mis en place au niveau central ou au niveau des collectivités territoriales (comme la Communauté autonome en Espagne, le *district* en Finlande, le canton ou la commune en Suisse...) ou à plusieurs niveaux à la fois. Ainsi en France, la politique linguistique en faveur des langues de France autres que le français, au nombre de 75 (qui prend en compte les langues régionales et minoritaires territorialisées, mais aussi les langues anciennement [et durablement ?] installées sur le sol français, mais non territorialisées – l'arabe dialectal, le berbère, le romani...) (Cerquiglini, 1999) incombe institutionnellement à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (institution qui, à l'origine, s'occupait essentiellement de la mise œuvre de la politique linguistique du gouvernement en faveur de la défense du français). Cependant, on l'a dit, des régions où une ou deux langues territorialisées autres que le français (l'occitan, le breton, le catalan, le basque...) sont en usage, peuvent faire l'objet de politiques linguistiques de protection, appuyées sur des enquêtes sociolinguistiques<sup>3</sup>, mettant en œuvre des campagnes de sensibilisation et de promotion, d'enseignement, de production de matériels divers, en particulier pédagogiques, etc. On observe souvent une instrumentalisation de l'identité linguistique (et donc culturelle) régionale. Cependant, ces politiques publiques contribuent à légitimer la survie de ces langues (en général stigmatisées en même temps que célébrées), à accroître leur visibilité dans l'espace public (au travers de signalisations bilingues ou de manifestations festives, par exemple)<sup>4</sup>.

Le dispositif au niveau étatique peut se limiter à une Académie de la langue et, en guise de dispositions, on peut ne trouver qu'un article dans la Constitution. Mais on peut aussi observer la création d'autres instances de gestion, comme un ministère, un office, une direction, des commissions, des conseils

3. Cf. les enquêtes sur la pratique et les représentations de l'occitan réalisées par Média Pluriel Méditerranée pour la Région Languedoc-Roussillon (1991 et 1997) et pour la Région Aquitaine (1997). Plus récemment, la Région Aquitaine, en partenariat avec les cinq conseils généraux concernés, a fait réaliser par une entreprise spécialisée, Téléperformance Midi-Aquitaine, en octobre et novembre 2008, une enquête sociolinguistique par questionnaire téléphonique auprès d'un échantillon représentatif de 6 002 Aquitains (enquête dont les résultats ont été diffusés en décembre 2008 sur le site du conseil régional) : « Présence, pratiques et perceptions de la langue occitane ».
4. Étienne Hammel, qui fut chargé de mission pour les langues régionales (catalan, occitan) en Languedoc-Roussillon, distingue trois modèles d'interventions : « Le plus ancien fait principalement appel au mouvement associatif pour orienter et dynamiser l'action. Il prend fréquemment la forme d'un Conseil [...] de personnalités qualifiées [...]. Un second modèle, développé après 1985, repose sur la prise en charge directe par l'institution, au moyen d'une ligne budgétaire et de personnel administratif. [...] Une forte volonté politique, enfin, manifestée récemment par certains élus qui prennent directement les affaires en main, se traduit par des développements rapides et une diffusion de la préoccupation pour les langues et cultures régionales dans tous les secteurs de l'action de la collectivité, en fonction de ses compétences (tourisme, formation, signalisation, documents écrits, etc.). » Hammel, 1996, p. 15-16.



et la prolifération de textes réglementaires : décrets, arrêtés, circulaires et parfois le vote de lois linguistiques.

Par ailleurs, la réalisation d'une politique linguistique se doit d'être attentive au respect de deux principes fondamentaux du droit en matière de plurilinguisme :

- le *principe de personnalité*, selon lequel « le choix de la langue [relève] des droits personnels de l'individu » (Mackey, 1976, p. 82) ;
- le *principe de territorialité*, qui suppose une territorialisation de la gestion du plurilinguisme, laquelle peut revêtir des dimensions très variables, comme on l'a dit (région, canton, commune...). C'est ce principe qui inspire majoritairement les aménagements/planifications linguistiques.

## **Idéologie(s) et choix de politique linguistique**

Généralement, on évalue à plus de 6 000 le nombre des langues en usage dans le monde : il est donc clair que le monolinguisme y est l'exception et que le plurilinguisme est la situation la plus répandue sur l'ensemble des États. Il en va de même en Europe, certes avec une pluralité moindre, mais cependant souvent menacée : d'où la mise en œuvre par le Conseil de l'Europe d'une disposition supra-étatique de politique linguistique : la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* (Woehrling, 2005), car l'espace géopolitique européen est souvent celui où s'est le plus développé l'idéal de l'État-Nation, c'est-à-dire un idéal d'État monolingue qui tend à associer un même territoire, une seule organisation politico-administrative et une langue unique. L'État français est la concrétisation de cet idéal d'État-Nation qui obsède bon nombre de revendications identitaires (et nationalistes) sur le continent européen (cf. l'« espace ex-yougoslave ») (Baggioni, 1997 ; Boyer éd., 2004).

En matière de plurilinguisme et en relation avec la « mondialisation », on peut considérer que les options de politique linguistique ne sont pas légion : à un pôle libéral, qui fait prévaloir le laisser-faire, s'oppose un pôle interventionniste à deux variantes, parfois associées : celle des *droits universels en matière linguistique* et de l'*écologie linguistique*, qui défend le principe de sauvegarde de la diversité linguistique et donc de défense systématique du plurilinguisme, et le *positionnement identitaire en faveur de la langue communautaire*, dont le *nationalisme linguistique* est le cas de figure le plus achevé (Boyer, 2008).

Le « pôle libéral » n'est pas difficile à caractériser : il accepte la logique du marché des langues *dominant* (localement, internationalement). On peut en trouver des versions caricaturales (s'appuyant sur des discours d'inspiration étroitement économiste) aux meilleures sources. Ainsi chez De Swaan (2001), à propos de la « compétition entre communautés linguistiques », il est question

d'« investissement », de « bénéfiques [...] attendus », de « coût »... puisque les langues sont des « biens hypercollectifs »... (voir Boyer, 2007).

Quant au pôle interventionniste, il est aujourd'hui prioritairement représenté par l'écologie linguistique. Ce qui est intéressant dans cette vision « altermondialiste », c'est le double mouvement des interventions qui est prôné, qui articule des « stratégies de haut en bas » visant à « mettre en place des politiques linguistiques à un niveau local, régional et international qui fassent partie d'une planification politique et de gestion générale des ressources » (*ibid.*, p. 213), mais aussi des « stratégies de bas en haut » car « accorder trop d'attention aux politiques officielles peut s'avérer contre-productif en l'absence d'autres activités aux niveaux inférieurs » (*ibid.*, p. 191). Ainsi, « la préservation d'une langue doit d'abord commencer dans la communauté elle-même, grâce à des efforts volontaires, et être financée de bas en haut par les ressources de la communauté » (*ibid.*, p. 202).

Le même pôle interventionniste présente une deuxième variante, la revendication identitaire, qui peut se présenter sous la modalité du *nationalisme linguistique* : une option qui semble avoir eu le vent en poupe durant la dernière période<sup>5</sup>. Cette option est, quoi qu'on en dise, la base idéologique de certains retournements de *substitution linguistique* (*Reversing Language Shift*, dans les termes du sociolinguiste Fishman) dans lesquels la *loyauté linguistique* des usagers n'a pas failli, dont trois cas proprement spectaculaires (Fishman, 1991, présenté par Vallverdú, 1993) : l'hébreu moderne en Israël, le français au Québec et le catalan en Espagne dans la Communauté autonome de Catalogne.

Pour prendre l'exemple catalan, durant le 20<sup>e</sup> siècle, les catalanistes ont su enrichir la construction idéologique du *nationalisme linguistique* (commencée dans les dernières décennies du 19<sup>e</sup>), et tout particulièrement dans la lutte contre la dictature franquiste. Le pouvoir nationaliste qui a présidé aux destinées du gouvernement autonome de la Catalogne (la *Generalitat de Catalunya*) durant deux décennies a su se faire le chantre et le défenseur intraitable de la langue catalane, en contribuant à instaurer en Catalogne autonome un dispositif de politique linguistique exemplaire (Boyer, Lagarde éd., 2002), et en sachant tenir un discours public à vocation consensuelle mais inspiré par un ferme positionnement nationaliste non-indépendantiste. Il est clair cependant que la « langue nationale » des Catalans n'a pas totalement neutralisé à son avantage la dynamique de substitution héritée du franquisme en faveur du castillan : des faiblesses dans la *normalisation* officielle sont patentes, malgré d'incontestables succès dans presque tous les secteurs de la communication

5. Et même si d'aucuns considèrent un peu hâtivement que « les revendications actuelles prennent peut-être moins souvent la forme de nationalisme étatique et plus souvent la forme de revendications de droits linguistiques humains ; l'écologie remplace le nationalisme comme idéologie légitimante de base » (Heller, 2002, p. 179).

sociale et de la vie de la communauté, qui autorise certains observateurs à considérer qu'il y a bien globalement un retournement de situation sociolinguistique.

Et c'est bien dans le domaine de l'évaluation des politiques linguistiques que des avancées devraient être faites. Certes, il existe au sein des dispositifs les plus sophistiqués des structures spécifiques mises en place pour observer et évaluer rigoureusement les résultats obtenus : on songe par exemple à l'Institut de Sociolingüística Catalana et aux études qu'il a produites tout au long de la mise en œuvre de la normalisation linguistique institutionnelle, mais justement, le plus souvent, on peut reprocher à ce type d'évaluation d'être de l'autoévaluation (ce qui du reste n'est déjà pas si mal...).

Par ailleurs, une évaluation des politiques linguistiques digne de ce nom ne saurait se satisfaire des notions trop générales de « réussite » et d'« échec » (voir Truchot et Huck, 2008), comme le montre en particulier l'exemple catalan : la complexité des processus en cause requiert à la fois des évaluations macrosociolinguistiques (d'ordre quantitatif) et des observations microsociolinguistiques (d'ordre qualitatif), secteur (communicationnel) par secteur, et aussi bien sur le plan des *représentations* et *attitudes* que sur le plan des pratiques et comportements effectifs.

## Références

- ARACIL L. V., 1982 [1965], « Conflicte lingüístic i normalització lingüística a l'Europa nova », *Papers de socio-lingüística*, Barcelone, La Magrana.
- BAGGIONI D., 1997, *Langues et nations en Europe*, Paris, Payot et Rivages.
- BOURDIEU P., 1982, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard.
- 1983, « Vous avez dit “populaire” ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 46, p. 98-105.
- BOYER H., 1996, *Éléments de sociolinguistique*, Paris, Dunod.
- 2007, « Les langues minoritaires à l'encan ? De la “course à la ‘part du marché’” à l’“acharnement thérapeutique” ». Discours sur la dimension linguistique de la mondialisation », *Territoires et promotion des langues*, A. Viaut éd., Bordeaux, MSH d'Aquitaine, p. 33-45.
- 2008, *Langue et identité. Sur le nationalisme linguistique*, Limoges, Lambert-Lucas.
- BOYER H. éd., 2004, *Mots. Les langages du politique*, n° 74, mars, *Langue(s) et nationalisme(s)*.
- BOYER H., DUMONT P. éd., 1987, *Études de linguistique appliquée*, n° 65, janvier-mars, *Politiques linguistiques (Études de cas)*.
- BOYER H., LAGARDE Ch. éd., 2002, *L'Espagne et ses langues. Un modèle écolinguistique ?*, Paris, L'Harmattan.
- CALVET L.-J., 1987, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Payot.
- 1996, *Les politiques linguistiques*, Paris, PUF.
- 2002, *Le marché aux langues*, Paris, Plon.

- CERQUIGLINI B., 1999, *Les langues de France. Rapport au ministre de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie et à la ministre de la Culture et de la Communication*, Paris, La Documentation française.
- CORBELL J.-C., 1980, *L'aménagement linguistique du Québec*, Montréal, Guérin.
- DAOUST D., MAURAI J., 1987, « L'aménagement linguistique », *Politique et aménagement linguistiques*, J. Maurais éd., Québec, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, p. 7-46.
- FISHMAN J. A., 1991, *Reversing Language Shift. Theoretical and Empirical Foundations of Assistance to Threatened Languages*, Cleveland-Philadelphia-Adelaïde, Multilingual Matters.
- GUESPIN L., MARCELLES J.-B., 1986, « Pour la glottopolitique », *Langages*, n° 83, p. 5-31.
- HAMMEL E., 1996, *Aide-mémoire. Langues et cultures régionales et Région Languedoc-Roussillon, 1985-1996*, Perpignan, Trabucaire.
- HAUGEN E., 1959, « Planning in modern Norway », *Anthropological Linguistics*, vol. 1, n° 3, p. 8-21.
- 1983, « The implementation of corpus planning : theory and practice », *Progress in Language Planning*, J. Cobarrubias, J. A. Fishman éd., La Haye, Mouton, p. 269-289.
- HELLER M., 2002, « L'écologie et la sociologie du langage », *L'écologie des langues / Ecology of Languages*, A. Boudreau, L. Dubois, J. Maurais, G. McConnell éd., Paris, L'Harmattan, p. 175-193.
- KLOSS H., 1969, *Research Possibilities on Group Bilingualism : A Report*, Québec, CIRB.
- LABOV W., 1976, *Sociolinguistique*, Paris, Minuit.
- MACKEY W. F., 1976, *Bilinguisme et contact des langues*, Paris, Klincksieck.
- MAURAI J. éd., 1987, *Politique et aménagement linguistiques*, Québec, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française.
- NINYOLES R. L., 1975, *Estructura social y política lingüística*, València, Fernando Torres.
- NETTLE D., ROMAINE S., 2003, *Ces langues, ces voix qui s'effacent*, Paris, Autrement.
- TRUCHOT C., HUCK D. éd., 2008, *Les Cahiers du GEPE*, n° 1, *L'analyse des pratiques d'évaluation des politiques linguistiques. Une entrée pour l'étude des politiques linguistiques ?*
- VALLVERDÚ F., 1993, « Sobre el capgirament de la substitució lingüística. Un suggestiu estudi de Joshua A. Fishman », *Treballs de sociolingüística catalana*, n° 11, p. 17-18.
- WOEHLING J.-M., 2005, *La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Un commentaire analytique*, Strasbourg, Conseil de l'Europe.